



SNUDI FO 69

214 Avenue Félix Faure 69003 LYON

tel: 06 51 22 50 86 ou 04 72 34 56 09 fax: 04 72 33 87 18

e-mail : fo.snudi69@gmail.com site : <http://snudifo69.com>

Monsieur l'inspecteur d'académie,

Ce CSASD se tient dans le cadre des 3 256 suppressions de postes d'enseignants actées dans le budget 2026, budget 2026 qui s'attaque frontalement à l'Ecole publique, à l'hôpital public, à la justice pendant qu'il fait la part belle aux dépenses militaires qui viennent de se voir octroyer 36 milliards supplémentaires avec la loi de programmation militaire.

Lors du premier comité social d'administration spécial départemental (CSASD) du 31 mars, vous avez décidé de supprimer pas moins de 160 classes dans notre département (242 fermetures contre seulement 82 ouvertures)

Les mesures d'ajustement proposées lors du CSASD du 15 juin ne font que confirmer ce massacre avec 51 nouvelles mesures négatives (40 fermetures et 11 annulations de création) pour 53 nouvelles mesures positives (24 créations et 29 annulations de fermetures) .

Le SNUDI-FO se félicite de quelques premiers reculs, notamment concernant l'école Paul-Emile Victor dont les parents et les personnels se sont mobilisés à plusieurs reprises.

Il se félicite de la mobilisation des personnels et des parents d'élèves à Lyon 8, Craponne, Saint Genis les Ollières, Thel, l'Arbresle (rassemblements, manifestations, blocages d'école...) pour défendre les classes.

Certains sont présents ce lundi 15 juin et d'organiser un rassemblement devant la DSDEN pendant le CSASD.

Ces suppressions de postes d'enseignants ont par ailleurs été imposées par l'antidémocratique article 49-3 afin que les députés ne puissent se prononcer. Les députés ont par contre pu s'exprimer sur une question, celle des pôles d'appui à la scolarité. Ils les ont nettement rejetés lundi 11 mai, dans le cadre de l'examen du projet de loi « *visant à renforcer le parcours inclusif des enfants à besoins éducatifs particuliers* » comme ils les avaient rejetés en juillet 2025.

Et pourtant, le ministre essaie de passer en force en les imposant.

Ce mépris permanent de la démocratie et de la représentation nationale est insupportable.

Personne ne veut des PAS : ni les enseignants, ni les AESH, ni les parents d'élèves, ni les députés. Le ministre, seul contre tous, défend un dispositif dont on a bien compris qu'il servirait à limiter les notifications MDPH, qu'il rendrait les AESH plus taillables et corvéables à merci que jamais, et qu'au lieu de prendre en charge les élèves à besoin particulier, il instituerait un insupportable « coaching » aux enseignants confrontés à des situations ingérables dans leur classe.

Si le ministre a choisi de mépriser la démocratie et la représentation nationale et de rester sourd aux revendications des personnels, vous n'êtes pas obligé vous-même, monsieur l'inspecteur d'académie, d'afficher une telle morgue.

Nous vous demandons ainsi de respecter la démocratie, d'annoncer dès maintenant l'annulation de la création de 32 postes PAS et d'utiliser ces 32 postes ainsi libérés pour ouvrir des classes, annuler des fermetures, abonder la brigade de remplacement ou créer des postes dans les établissements sociaux et médico-sociaux pour qu'au moins quelques-uns des centaines d'élèves de notre département qui devraient y être scolarisés voient leur notification MDPH respectée.

Quatre organisations syndicales vous ont demandé de restituer ces 32 postes PAS au nom de la démocratie, vous ne nous avez pas répondu. Nous vous demandons donc de nous répondre maintenant.